Mairie de
SAINT-FRONT
****

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept du mois de septembre à dix-neuf heures, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON - Jean-Marc BOULLET – Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Mathilde COLLIGNON – Emilie CZAJKA – Catherine MESNARD – Nadine ROCHE et Jonathan VERGNAUD.

Absents excusés : M. ROUSSILLON Benoît (Pouvoir donné à BOULLET Jean-Marc) ;
M. POUPIN Freddy (sans pouvoir).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Nadine ROCHE, désignée secrétaire de séance.

1) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE SAINT-FRONT

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal d'un courrier relatif à l'organisation d'un voyage scolaire.

Pour les raisons de protocole sanitaire dues à la Covid 19, le voyage ne devrait pas se faire et éventuellement il pourrait être reporté à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

La directrice de l'école a sollicité les trois communes du RPI Saint-Front-Ventouse-Valence pour une éventuelle participation. L'APE participe. Le coût global serait évalué aux environs de 3 354 €, dont 546 € de transport. Après la déduction des éventuelles participations, il resterait à charge le montant de 1 700 €.

Si le voyage devait s'organiser, Monsieur le Maire a proposé qu'une somme de 500 € pourrait être attribuée à la coopérative scolaire. Bien entendu, une délibération sera prise en ce sens.

Après toutes ces explications, M. le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour un **vote de principe d'attribution de cette somme. Proposition adoptée à l'unanimité.**

2) PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire a fait part aux membres du Conseil Municipal d'un ancien projet d'agrandissement de la salle des fêtes. En effet, trois architectes avaient déjà étudié le projet et un chiffrage de 129 000 € a été évalué. Aussi, trop important, ce montant a été revu et descendu à 99 000 €. Il convenait de réfléchir et d'en débattre, aussi ce projet a donc été mis en attente depuis quelques temps.

Désormais, il convient de mettre aux normes les toilettes (loi 2005 portant notamment sur le handicap), les vestiaires, etc. En conséquence, M. le Maire a demandé l'avis du Conseil Municipal pour relancer le projet d'aménagement, voire d'agrandissement de la salle des fêtes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3) MUR DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire a précisé que la végétation de la maison de la propriétaire située près du mur du cimetière était trop importante.

Il a rappelé qu'en 2016, il lui avait demandé d'élaguer, couper des branches d'arbres qui tombaient sur le mur. Ce qui a été fait, mais il faut le faire continuellement.

Cette année, à nouveau, M. le Maire a constaté qu'il y avait beaucoup de lierre et de branches d'arbres qui allaient dégrader le mur du cimetière. Donc dans un premier temps, M. le Maire a indiqué qu'il allait voir la propriétaire et lui demander de nettoyer. Si il n'y a pas d'arrangement, il se verra dans l'obligation d'envoyer une lettre recommandée.

4) NOMINATION D'UN DELEGUE AU SIVOM DE SAINT-FONT-VENTOUSE ET VALENCE

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la démission de M. VERGNAUD Jonathan qu'il a acceptée et qu'il convenait de nommer un membre pour le remplacer au sein du SIVOM de Saint-Front-Ventouse et Valence.

Monsieur le Maire ayant fait appel à candidature et M. **Freddy POUPIN** ayant présenté sa candidature, en conséquence,l**e Conseil Municipal l'a désigné pour remplacer Jonathan VERGNAUD.**

5) QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Les travaux du FDAC au niveau de la Négrauderie commencés (prévus entre le 15 et le 20 septembre) ; Il s'agit des voies communales n° 132 et 203 (pose de bordures à chaque intersection) ;

- Un propriétaire de la commune a fait couper ses peupliers. L'entreprise de débardage a dégradé un chemin communal, aussi cette dernière est chargée de le remettre en l'état ;

  Les travaux de la toiture du logement communal sont commencés ;

- La commune possède un terrain dans le bourg. En raison du futur zonage du PLUi en cours, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal souhaiterait le mettre en vente ;

En l'absence d'autres questions, M. le Maire a remercié les membres du conseil municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il a levé la séance à 20 h 30.

_____